

SAINT-ALYRE DETENTE

20 rue Sainte George – 63000 CLERMONT-FERRAND

www.saint-alyre-detente.fr

saintalyredetente63[at]gmail.com

Adhésion annuelle à l'association SAINT ALYRE DETENTE : (par foyer)

- Foyer avec au moins un enfant inscrit à Saint-Alyre : **15 €**
- Foyer avec aucun enfant inscrit à Saint-Alyre : **25 €**
- **Heures d'ouverture du centre : 7 H 30 – 17 H 45**
- **Heures d'arrivée maximum au centre : 8 H 45**
- **Au delà de 17 H 45 et jusqu'à 19 H garderie : 3 euros par jour et par enfant**

TARIFS

MERCREDIS HORS VACANCES SCOLAIRES			
Quotient familial CAF	Tarif journée	Tarif demi-journée	Tarif repas
Tranche A (jusqu'à 700 €)	7,00 €	3,50 €	5,90 € / repas
Tranche B (de 701 € à 1200 €)	12,00 €	6,00 €	5,90 € / repas
Tranche C (de 1201 € à 1800 €)	16,00 €	8,00 €	5,90 € / repas
Tranche D (de 1801 € à 2200 €)	20,00 €	10,00 €	5,90 € / repas
Tranche E (> ou = à 2201 €)	32,00 €	16,00 €	5,90 € / repas

VACANCES SCOLAIRES			
Quotient familial CAF	Tarif semaine (5 jours / semaine)	Tarif semaine (5 demi-journées / semaine)	Tarif repas
Tranche A (jusqu'à 700 €)	32,00 €	16,00 €	5,90 € / repas
Tranche B (de 701 € à 1200 €)	55,00 €	28,00 €	5,90 € / repas
Tranche C (de 1201 € à 1800 €)	75,00 €	37,00 €	5,90 € / repas
Tranche D (de 1801 € à 2200 €)	95,00 €	47,00 €	5,90 € / repas
Tranche E (> ou = à 2201 €)	150,00 €	75,00 €	5,90 € / repas

- Pendant les vacances scolaires, si un enfant est inscrit moins de 5 jours consécutifs par semaine, le tarif est celui de la journée des mercredis hors vacances scolaires.
- Les tarifs proposés ne comprennent pas les sorties qui sont en supplément.
- Les règlements peuvent être effectués par chèque, espèces, chèques vacances ANCV, virement bancaire, CESU dématérialisés.
- Inscription de votre **1er enfant = plein tarif, 2ème enfant = -20%, 3ème enfant = -30%, etc...**
- Pour toute inscription 4 semaines d'affilée pendant l'été, une réduction pourra être accordée sur demande selon votre quotient familial et le nombre d'enfants inscrits. Pour les vacances d'été, réservations et règlements avant le 10 juin.
- Nous attirons votre attention sur le fait que l'inscription à la garderie est obligatoire si vous souhaitez y laisser votre enfant.